

LOI TRAVAIL, C'EST TOUJOURS NON !!! TOUS DANS LA RUE LE 12 SEPTEMBRE.

La mobilisation nationale interprofessionnelle du 12 septembre lancée par la CGT, la FSU, Solidaire et l'UNEF doit être un temps fort de notre campagne de rejet, tant de la loi Travail, que des ordonnances Macron. Et pour un code du travail du 21^è siècle où les droits des travailleurs sont améliorés.

Non à la démolition du code du travail, favorisant chômage et pauvreté, remise en cause des acquis collectifs et individualisation des rapports de production, dégradation des conditions de travail

Avec un taux de chômage de plus de 24%, largement plus élevé que celui de l'hexagone, 42% de la population (soit 343 000 personnes) vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les ordonnances MACRON ont pour but d'aller plus loin que la Loi Travail dans ce qu'elle a de plus nocif pour les travailleurs. Aggravant les conditions de vie des salariés et de leurs familles.

Décentralisation de la négociation au niveau de l'entreprise s'agissant des temps et de la durée du travail, paiement des heures supplémentaires, contrat de travail, CDD, emploi. **Un code de travail par entreprise !**

Volonté d'affaiblir la loi et les branches porteuses de cohérence économique et sociale **pour la mise en place d'une concurrence entre les salariés.**

Barémisation des indemnités prud'homales remettant en cause le principe de la réparation intégrale du préjudice et la liberté souveraine du juge d'apprécier l'étendue et la profondeur du préjudice.

C'est un permis de licencier puisqu'il y aura beaucoup de patrons qui budgéteront la dépense.

Référendum à l'initiative de l'employeur qui est par ailleurs chargé du bon déroulement des opérations

Possibilité de signer un accord avec un salarié qui ne représente pas un syndicat (contournement du DS)

Fusion CHSCT / DP / CE portant en elle notamment le danger d'une dilution de la problématique Santé au Travail dans une approche essentiellement économique. La responsabilité de l'employeur en matière de Santé à l'entreprise.

Extension du contrat de chantier qui condamnerait le CDI.

Le périmètre des PSE restera celui de l'entreprise et de la filiale et non du groupe qui pourra, tout en se portant financièrement très bien et distribuant des dividendes dans l'allégresse, s'exonérer de participer à la « sortie de crise » de sa filiale.

La transformation du compte pénibilité en compte personnel de prévention de la pénibilité est un sérieux recul.

Une alternative: la lutte pour construire un rapport de force et dans l'unité la plus large sur des bases claires de défense des conquits sociaux et des services publics.

La bataille contre la Loi Travail continue : devant l'OIT, les tribunaux et dans les entreprises, dans les espaces de négociation.

Par ailleurs, différentes mesures prises par ce gouvernement :

- diminution de l'APL
- annulation de 300 M€ affectés aux collectivités locales en 2017,
- réduction brutale inadmissible du nombre de contrats aidés....

INQUIETANT ET INTERPELLENT LA POPULATION.

ADRESSE: 144 rue du Général de Gaulle, 97400 SAINT DENIS
TEL: 0262 90 93 40 FAX: 0262 20 36 63
<http://www.lacgt.fr>
FACEBOOK: lacgt



**LE 12 SEPTEMBRE, MOBILISONS NOUS A L'APPEL
DE LA CGTR, DE LA FSU ET DE L'UNEF .**

**RENDEZ VOUS AUX TRAVAILLEURS, AUX DEMANDEURS
D'EMPLOI ET AUX RETRAITES
DEVANT LE JARDIN DE L'ETAT DE SAINT DENIS A PARTIR DE
9H00.**

***FAISONS HONNEUR A CEUX QUI ONT COMBATTUS
POUR AVOIR LES DROITS QU'ILS VEULENT NOUS ENLEVER.***

